

France : la lutte contre les OGM

*par Christian Boisgontier**

En autorisant, en 1997, la mise sur le marché d'un maïs Bt transgénique de la société *Novartis*, sur le territoire français, le gouvernement de l'époque n'envisageait certainement pas une montée du refus des OGM aussi catégorique de la part des paysans et de la population dans sa grande majorité.

Les différentes étapes

Dès 1997, la Confédération paysanne est l'une des premières organisations à réagir vivement à cette introduction. Plusieurs actions s'engagent rapidement afin d'alerter les pouvoirs publics. En janvier 1998, une action est conduite à l'encontre de *Novartis*, dans une usine de triage et de conditionnement de semences de maïs transgéniques située à Nérac. Ces semences sont destinées à être diffusées dans tout le Sud-Ouest de la France.

Plusieurs militants de la Confédération paysanne sont alors poursuivis pour la dégradation de lots de semences de ce maïs transgénique. Cette première

* **Christian Boisgontier** est porte-parole de la Confédération paysanne nationale et producteur de lait de vache dans l'Orne.

France

action d'envergure est symbolique, elle vise à mettre en lumière tout l'enjeu que font peser des biotechnologies comme les OGM sur les semences, à savoir : l'appropriation et le contrôle du tout premier maillon de la chaîne alimentaire.

Le 25 septembre 1998, devant le recours engagé par plusieurs organisations, le Conseil d'Etat va suspendre l'arrêté autorisant la mise en culture de trois variétés de maïs transgéniques de *Novartis*. Malgré cette décision, le gouvernement décide de maintenir en culture des champs de maïs contaminés par des semences OGM sur près de 5 000 hectares répartis dans le Sud-Ouest. Cette obstination fait croître la pression et l'hostilité de l'opinion contre les OGM. En juin 1999, un moratoire (de facto) est instauré, et ce pour trois années, sur toutes nouvelles autorisations d'OGM. Six pays de l'Union Européenne appliquent ce moratoire constituant ainsi une minorité de blocage.

Nouvelle étape en juin 1999, quand la Confédération paysanne accueille la caravane intercontinentale des paysans indiens. Cette caravane parcourt toute l'Europe du 22 mai au 20 juin, pour alerter les pouvoirs publics et l'opinion européenne sur les risques que représentent les OGM pour les pays du sud. Une action contre un essai de riz transgénique d'un institut de recherche français spécialisé dans le développement, le CIRAD, est organisée conjointement avec des paysans français et indiens. Des plants d'un riz transgénique cultivé sous serre et destiné à être repiqué en milieu ouvert en Camargue (Sud-Est de la France) sont détruits.

Cette action, toujours en cours de jugement, a permis de poser le débat des OGM sous deux angles nouveaux :

- l'impact et l'utilité réelle des OGM pour les pays du Sud ;
- l'ambiguïté des collaborations entre des organismes issus de la recherche dite publique avec des firmes privées chargées de promouvoir le développement à grande échelle des biotechs.

Cette action aboutit à la mise en examen de trois militants de la Confédération paysanne, avec des risques d'emprisonnement pour deux d'entre eux.

Le 28 février 2000, la Direction de la répression des fraudes confirme que des lots de semences conventionnelles sont contaminés par des semences de maïs importés par la société *Golden Harvest*. Dans ces lots seront notés la présence d'OGM de Bt11, de Bt176 de *Novartis* et du maïs de *Monsanto*. Cette contamination avérée concerne 23 départements sur plus de 4 000 hectares. Ce nouveau scandale démontre que les importations de semences sont la porte ouverte à une large diffusion de semences polluées. Face au refus de transparence et de communication des pouvoirs publics, des actions symboliques de fauchage d'essais d'OGM sont organisées (Monbéqui, Gaudiès...).

Au cours de l'année 2001, l'Agence française sur la santé et la sécurité alimentaire (AFSSA) annonce que 41 % des lots de semences de maïs conventionnelles contiennent des traces d'OGM. Face à cette source de pollution irréversible, la Confédération paysanne lance un ultimatum, le 25 juillet 2001, à destination du gouvernement français, lui demandant de procéder par lui-même à la destruction des essais, source de diffusion et de contamination, et ce avant le 12 août. Aucune suite n'ayant été donnée à cette revendication, plusieurs actions sont conduites au cours des mois d'août et septembre. Ces actions permettent de faire pression sur le gouvernement et aboutissent à l'organisation

France

d'un débat public, en février 2002, sur l'utilité des OGM. Quatre sages sont chargés de rendre un rapport sur les risques des OGM.

A ce jour, aucune des nombreuses recommandations critiques qui furent émises au cours de ce débat, n'ont été reprises par les pouvoirs publics. Au contraire, l'année 2002 confirme la logique engagée par les pouvoirs publics, c'est-à-dire la mise en place de nouveaux essais OGM pour tester toujours les mêmes résistances (tolérance aux herbicides, production d'insecticides).

Pourquoi cette lutte ?

Les OGM symbolisent pour les paysans, une nouvelle fuite en avant technologique selon une conception purement déterministe. Les OGM en agriculture n'ont pour but que de promouvoir une agriculture « artificialisée », industrielle et monoculturale. Ils exposent l'ensemble de l'agriculture à plusieurs dangers et à des risques non maîtrisés et totalement méconnus, comme par exemple :

- des risques alimentaires incontrôlés (allergies, résistance à des antibiotiques) ;
- la confiscation à terme des ressources génétiques par la possibilité qu'auront des firmes de breveter les gènes des plantes et des animaux ;
- rendre les paysans plus dépendants des firmes (faculté de rendre les semences stériles et non auto-reproductibles) ;
- condamner à terme d'autres formes d'agricultures à cause des contaminations irréversibles et inévitables que font courir les cultures OGM à l'ensemble des cultures non OGM (biologiques, labellisées, conventionnelles ...).

Convergence des luttes paysannes dans le monde

La lutte contre les OGM et l'appropriation des ressources génétiques par quelques firmes sont le lot quotidien et commun de nombreuses organisations réparties sur l'ensemble des continents. Les organisations paysannes de la Via Campesina le rappellent systématiquement à chaque rencontre internationale.

Par exemple :

- en mai 1999, à travers la caravane intercontinentale des paysans indiens (Europe) ;
- en octobre 2000, au tribunal des semences de Bangalore (Inde) ;
- en janvier 2001, au premier Forum social de Porto Alegre (Brésil), où une action commune à la Via Campesina fut organisée contre un essai de *Mon-santo* ;
- chaque 17 avril, devenu journée internationale des luttes paysannes, en mémoire aux paysans brésiliens du Mouvement des Sans Terre (MST) assassinés en 1996 ;
- en septembre 2001, au cours du forum mondial sur la souveraineté alimentaire à la Havane (Cuba), qui revendique la non brevetabilité du vivant sur les semences ;
- en juin 2002, au cours du dernier sommet de la FAO à Rome.

Ces rencontres internationales sont des moments importants pour toutes ces organisations afin de pouvoir confronter et définir des stratégies de luttes et de revendications communes.

Via Campesina et son programme

France

La Confédération paysanne est membre actif de la Coordination paysanne européenne (CPE) et de la Vía Campesina. Cette dernière a donné une dimension internationale aux luttes paysannes. Un appel international à l'union a été lancé à l'occasion du premier Forum social mondial de Porto Alegre, où la Vía Campesina a organisé des ateliers sur la lutte contre les organismes génétiquement modifiés (OGM) et en faveur des semences paysannes. A la clôture du Forum, plus de 184 organisations ont signé un engagement à soutenir la journée internationale de lutte de la Vía Campesina et à organiser des actions pour l'arrêt de l'importation et de l'utilisation des OGM.

Depuis cet appel, la Confédération paysanne relaie ces revendications et se mobilise au plan local et national dans le cadre de nombreuses actions collectives de paysans. La lutte pour la propriété et le contrôle des semences est l'une des questions majeures si l'on veut parler demain encore d'autonomie.

Pour les paysans, les dernières découvertes en matière de manipulation génétique et d'agrobiotechnologie sont ressenties comme l'événement sans doute le plus menaçant pour l'agriculture, dans la mesure où elles permettent aux firmes industrielles d'étendre leurs emprises sur l'alimentation des populations. Les semences sont les ressources de base de la production. Il y a peu de temps encore, celles-ci étaient en grande partie sous la maîtrise des cultivateurs. L'introduction et l'utilisation forcée de semences génétiquement modifiées, en même temps que l'application de nouveaux droits internationaux de propriété intellectuelle, bouleversent totalement la donne. Les semences génétiquement modifiées sont conçues spécialement pour s'intégrer dans des « paquets

technologiques» qui enchaînent les paysans aux firmes, depuis la semence jusqu'au produit fini.

La Vía Campesina considère cette nouvelle technologie comme une attaque frontale contre les paysans, car elle signifie concrètement pour des millions de cultivateurs la confiscation de moyens de production essentiels. L'action entreprise en 1998, contre Novartis, s'inscrivait dans cette logique : s'opposer au transfert du contrôle sur les semences aux transnationales.

France

Succès et revers

Les différents succès

La Confédération paysanne est perçue aujourd'hui comme l'une des principales forces de résistance face à ceux qui veulent diffuser largement les OGM en France et en Europe. Ces différentes actions se sont toujours réalisées à visage découvert afin de pouvoir interpeller directement les pouvoirs publics et l'opinion sur les menaces que fait courir un développement non maîtrisé et incontrôlé des OGM. Ces actions, jugées par certains trop médiatisées, ont néanmoins permis :

- de poser le débat au sein de la société et plus particulièrement auprès des consommateurs, des chercheurs eux-mêmes, des agriculteurs, des environnementalistes et plus récemment auprès des élus locaux et des politiques ; ce débat a permis d'être étendu à toute l'Europe et plus particulièrement dans des pays comme : la Belgique, l'Italie, l'Autriche, certaines régions d'Espagne et au sein des syndicats membres de la CPE ;
- d'engager des actions juridiques qui ont permis de surseoir à la commercialisation des OGM autorisés (en particulier le maïs Bt de *Novartis* et le maïs de *Monsanto*) et de rendre obligatoire un début de transparence sur les essais OGM autorisés par les ministères de tutelle ;
- d'instaurer un moratoire en Europe, qui reste cependant fragile et qui pourrait être remis en cause avec le remplacement de la directive européenne 90/220 par la directive 2001/18 : cette dernière prévoit de renforcer la traçabilité, l'étiquetage et l'information auprès du public ;
- de limiter très fortement l'expansion des surfaces cultivées en OGM et le nombre d'autorisations à

- trois maïs (*Novartis* Bt 176, *Monsanto* Mon810 et *AgrEvo* TR25), trois colzas, un tabac-semence et trois œillets pour la production de fleurs coupées ;
- de militer en faveur de l'adoption du Protocole sur la biosécurité (institué officiellement à Montréal en 2000) ; ce protocole prévoit d'encadrer les mouvements transfrontaliers des OGM ; l'Europe s'apprête à le ratifier prochainement ;
 - d'obtenir des avancées juridiques avec le renforcement de nombreuses directives plus contraignantes pour les producteurs d'OGM, comme l'étiquetage obligatoire à partir d'un certain seuil ; des débats persistent néanmoins autour de la fixation de seuils liés aux semences et à l'alimentation animale.

Les revers : de lourdes conséquences pour la Confédération paysanne

L'avancée des débats s'est traduite par des sanctions que payent déjà aujourd'hui, et paieront peut-être encore plus demain, certains militants et la structure syndicale de la Confédération paysanne :

- des risques d'emprisonnement retenus à l'encontre de certains responsables syndicaux (14 mois de prison ferme pour José Bové, 6 mois de prison ferme pour Bernard Moser...) et des amendes disproportionnées à l'encontre de militants et du syndicat lui-même ; la logique des firmes demeure malgré tout inchangée, elle vise toujours à imposer et à diffuser coûte que coûte les OGM ; des menaces de plaintes à l'OMC pèsent de plus en plus précisément sur les pays qui les refuseraient sur leur territoire ;
- des critiques délirantes et injurieuses, diffusées largement par certains médias ;
- le refus persistant de certains chercheurs, intellectuels et scientifiques d'aborder la question des

France

OGM et celle de l'appropriation des ressources génétiques, alors qu'il s'agit d'un véritable débat de société ;

- la mise en place d'accords internationaux qui, deviennent plus contraignants (étiquetage, seuil de pollution toléré...), mais qui tendent à généraliser la pratique de la brevetabilité sur les ressources génétiques végétales et animales.

Les enjeux et les combats

Ils sont de plusieurs ordres :

- le risque de monopoles qu'offre cette technologie à quelques firmes ;
- une dépendance accrue à des systèmes de protection des brevets, qui réduisent les marges de manœuvres et l'accès à la connaissance ;
- des risques de délocalisation des essais OGM vers d'autres continents, en particulier en Afrique, en Asie et en Europe de l'Est.

Pour cela, il convient aujourd'hui de continuer à lutter pour :

- obtenir un moratoire international sur les cultures OGM, comme le demandent de nombreux pays et organisations ;
- promulguer une organisation mondiale de l'environnement qui régule la diffusion et clarifie la responsabilité des producteurs d'OGM et qui soit contraignante vis-à-vis des pays qui, comme les Etats-Unis, refusent de ratifier le protocole sur la bio-sécurité.